

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2017

RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES CONVENTIONNELS ET NON
CONVENTIONNELS - (N° 155)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD93

présenté par

M. Orphelin, M. Djebbari, Mme Abba, M. Arend, Mme Pascale Boyer, Mme Brulebois,
M. Buchou, M. Causse, M. Cesarini, Mme Couillard, Mme Yolaine de Courson, Mme De
Temmerman, M. Dombreval, M. Fugit, M. Haury, Mme Josso, Mme Kerbarh, M. Krabal,
M. François-Michel Lambert, Mme Le Feu, M. Leclabart, Mme Maillart-Méhaignerie,
Mme Marsaud, Mme Meynier-Millefert, M. Morenas, Mme Muller-Quoy, Mme Panonacle,
Mme Park, M. Perea, M. Perrot, M. Pichereau, Mme Pompili, Mme Riotton, Mme Rossi,
Mme Sarles, M. Thiébaud, Mme Vanceunebrock, M. Zulesi, M. Damien Adam, M. Anato,
Mme Beaudouin-Hubiere, M. Besson-Moreau, Mme Bessot Ballot, Mme Blanc, M. Blein,
M. Bothorel, M. Cazenove, M. Cellier, Mme Crouzet, M. Daniel, Mme de Lavergne, M. Delpon,
M. Démoulin, Mme Do, Mme Dubos, Mme Errante, Mme Faure-Muntian, Mme Fontenel-
Personne, Mme Hammerer, Mme Hennion, M. Huppé, M. Kasbarian, Mme Le Meur, Mme Lebec,
M. Lescure, Mme Limon, M. Lioger, M. Martin, Mme Melchior, M. Moreau, M. Nogal,
Mme Oppelt, Mme Petel, M. Potterie, M. Sempastous, M. Sommer, Mme Tiegna, M. Ferrand et les
membres du groupe La République en Marche

ARTICLE 2

Après le mot :

« s'appliquent »,

insérer les mots :

« , quelle que soit la technique utilisée, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision qui vise à interdire explicitement dans la loi l'utilisation de l'ensemble des techniques.